Le coffre-fort électronique pour tous

OFSAD, une jeune entreprise de Montpellier dématérialise et archive n'importe quel document sans limite de durée. Autant dire, la mise à disposition d'un coffre-fort électronique, bon marché et ouvert au grand public. La start-up espère en commercialiser 10 000 d'ici à la fin de l'année. *Page 18*

Quand le coffre-fort devient électronique

HIGH-TECH

Une start-up de Montpellier dématérialise et archive n'importe quel document.

CONSULTER des documents restés en France à partir de n'importe où dans le monde est désormais possible grâce à OFSAD une start-up de Montpellier liée à une association du même nom qui a mis au point un coffre-fort électronique.

« Tous les documents qui nous sont remis sont gravés sur un support inaltérable après avoir fait l'objet d'une empreinte numérique réputée infalsifiable. Ils nous sont adressés par fax, par mail après avoir été scannés ou bien tout simplement par courrier pour une reproduction par nos soins », explique Dominique Calmes, à l'origine du projet avec Éric Maman et Roger Cassini.

Ce trio propose pour une somme aussi modique que possible, – à partir de 3 euros par mois – une possibilité d'archivage documentaire pour chaque famille. Les clients peuvent ainsi garder dans un lieu sûr, mais virtuel, la trace des documents importants et cela sans limitation dans le temps.

OFSAD a ouvert son premier millier de coffres-forts électronique en mai. Les utilisateurs archivent, de manière anonyme s'ils le veulent, livrets de famille, relevés de banque, contrats ou factures sans limitation d'accès ni de dépôt.

Convaincre les assureurs

« Grâce à un code confidentiel, le locataire du e-coffre-fort peut accéder à ses documents à partir de n'importe quel poste internet. Au-delà de la demande familiale, notre système pourrait connaître un très vif succès dans le milieu associatif pour archiver, en lieu sûr et terrain neutre, les différents documents, les procès-verbaux d'assemblée générale. Le système de numérisation, l'horodatage et la parfaite traçabilité de tous les actes effectués nous conferent le statut de tiers digne de foi », poursuit Dominique Calmes qui espère dépasser le cap des 10 000 coffres de particuliers d'ici à fin 2006.

Il reste à ces pionniers à convaincre les compagnies d'assurances, les collectivités et les associations caritatives de proposer un coffre-fort électronique à leurs clients et à leurs membres.

CLAUDE BELMONT